

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 44

chargée de l'examen du postulat de Mountazar Jaffar :

**« Pour des interventions de sensibilisation au racisme
au sein des écoles lausannoises »**

Présidente rapportrice :	Alice DE BENOIT (Vert'libéraux)
Membres présents :	Sarah DEPALLENS (Socialiste); Mountazar JAFFAR (Socialiste); Yusuf KULMIYE (rempl. Joëlle Racine, Socialiste); Samson YEMANE (Socialiste); Eliane AUBERT (Libéral-Radical); Françoise PIRON (Libéral-Radical); Jean-Claude SEILER (Libéral-Radical); Romane BENVENUTI (Les Verts); Sima DAKKUS (Les Verts); Virginie KYRIAKOPOULOS (Les Verts); Agathe RABOUD (Ensemble à Gauche); Elouan INDERMÜHLE (UDC)
Notes de séance :	Kelly HARRISON
Lieu :	Salle de conférences de la direction, Pl. Chauderon 9, 5 ^e étage
Date :	23 août 2023
Début et fin de la séance :	17h00 – 18h00
Municipal concerné :	M. David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et quartiers
Accompagné par :	Mme Barbara DE KERCHOVE, cheffe de service des écoles et du parascolaire

Présentation du postulat

Le postulant présente son postulat, qui a pour but de contribuer à la lutte contre le racisme, dans la mesure où le milieu éducatif est concerné par cette forme de discrimination, du primaire jusqu'au niveau universitaire. Il explique que de nombreux témoignages rendent compte du fait que les élèves et les adultes subissent du racisme dans le milieu scolaire. Selon lui, il faut réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser à ce problème dès le plus jeune âge. De nombreuses décisions étant prises au niveau du Canton et le postulat ne permettant pas de modifier le Plan d'études romand, il s'agit de voir comment la Ville, à son échelle, peut combler les lacunes existantes.

Discussion générale

Bien qu'elle ait pu constater des problèmes de racisme en milieu scolaire, une commissaire estime que les unités de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) font déjà beaucoup dans les établissements lausannois. Elle indique que la Ville a récemment organisé une Semaine d'actions contre le racisme. Tout en jugeant le postulat louable, elle se demande si Lausanne n'en ferait pas déjà suffisamment à cet égard.

Pour une autre commissaire, vu la complexité du sujet, il faudrait avoir une définition du terme « racisme ». Elle estime que les préjugés donnent lieu aux discriminations et qu'il s'agit non

Conseil communal de Lausanne

seulement d'une question de culture, mais aussi d'éducation. Pour elle, la sensibilisation devrait commencer avant l'école. Il faudrait aussi déterminer de quelle manière on peut agir au niveau scolaire.

Une autre commissaire juge ce postulat pertinent. Elle rappelle que les campagnes de sensibilisation touchent le plus souvent des personnes déjà sensibilisées, alors que les actions en milieu scolaire permettent de toucher un grand nombre de personnes et ceci dès le plus jeune âge. Cette sensibilisation devrait toutefois se faire tout au long de la scolarité et de la socialisation des enfants. A son avis, suivre un seul cours durant l'école primaire ne serait pas suffisant.

Une autre commissaire estime plus judicieux de donner des ateliers sur toutes les formes de discriminations, dont le racisme. Il serait à son sens difficilement envisageable de faire un atelier sur le racisme uniquement. Faire ressortir une discrimination plus qu'une autre lui semble compliqué, car il faudrait donner un cours sur chaque discrimination, ce qui prendrait trop de temps. Elle explique que la procédure, qui nécessite des autorisations à plusieurs niveaux, prend au total entre deux ou trois ans pour aboutir. Elle rappelle également qu'un certain nombre d'actions existent déjà et qu'il faudrait définir plus exactement les actions souhaitées, auprès de quelles tranches d'âge et avec quel outil pédagogique.

Un commissaire relève qu'il y a une demande de la part des enseignant·e·s pour thématiser le sujet. Il explique qu'il a été mis en évidence scientifiquement que le racisme est très présent dans le milieu éducatif suisse. Il vaut donc la peine de thématiser la question dans les écoles.

Une commissaire ajoute que les journées pédagogiques sont également très utiles. Celles-ci s'adressent d'abord aux enseignant·e·s et leur permettent d'apprendre à réagir face aux situations auxquelles ils ou elles peuvent être confronté·e·s dans les couloirs ou dans les classes.

Monsieur le Municipal confirme que la problématique du racisme interpelle, ce que le rapport de la Commission fédérale contre le racisme met en évidence. Le rapport se base sur les dénonciations, donc il est toujours difficile de savoir si celles-ci sont représentatives de ce qui se passe notamment dans les écoles. Sur les 500 dénonciations, 400 concernent les 25-65 ans, ce qui laisse penser que l'école obligatoire n'est pas forcément le lieu d'un racisme massif. Il relève toutefois qu'une sensibilisation dès le plus jeune âge peut avoir un impact durable, notamment sur le futur des élèves qui pourraient être victimes de racisme. C'est donc quelque chose d'important. À l'échelle de la Ville, les interventions de lutte contre le racisme sont naturellement limitées. Le Plan d'études romand est, comme son nom l'indique, romand et les interventions dans le cadre du programme scolaire sont de la responsabilité du Canton. La Ville peut néanmoins proposer des outils. Plusieurs acteurs sont impliqués dans ce domaine, comme la direction Enfance, jeunesse et quartiers, le Service des écoles et du parascolaire et le Bureau lausannois pour l'intégration. Des programmes tout public sont proposés. En dehors de l'enseignement à proprement parler, la Ville peut aussi influencer sur le climat scolaire en général. Dans ce cas, il ne s'agit pas forcément de donner un enseignement en tant que tel, mais de mettre en pratique des rapports sans discrimination.

Madame de Kerchove, cheffe de service des écoles et du parascolaire, ajoute qu'en vue de la séance de commission, elle a sondé les directions d'établissements scolaires pour voir ce qui se fait et saisir leur perception du postulat. Certaines directions l'ont très favorablement accueilli, tandis que d'autres se sont montrées plus sceptiques. Toutes les directions ne partagent pas l'avis selon lequel il existe du racisme dans le milieu scolaire, surtout au niveau

Conseil communal de Lausanne

primaire. Le racisme était surtout reconnu du côté des quartiers ou des familles. Elle explique que tous les établissements peuvent faire appel à des campagnes de prévention qui sont offertes dans le cadre des politiques PSPS. Il ressort du retour des directions d'établissement que l'importance est de former les enseignant·e·s et de les accompagner quand ils et elles font face à des situations de racisme. Plusieurs directions ont aussi estimé que la question du racisme était importante, mais ne devrait pas être traitée durant le temps scolaire.

Le postulant indique qu'il n'a pas prévu d'offrir une définition du racisme. Même au sein du monde académique, il n'y a pas de consensus autour de cette définition. Il cite cependant les conséquences de cette discrimination : emploi, logement, système judiciaire, etc. Une personne au nom à consonance étrangère doit par exemple effectuer 30 % de demandes en plus pour obtenir un logement. C'est un sujet complexe, mais cela ne doit pas être un motif pour éviter cette lutte. Il y a en effet plein d'autres sujets complexes que l'on combat de façon ferme. Le Conseil communal et la Municipalité devraient s'attaquer à ce sujet, qui mène à des inégalités dans de nombreux domaines, dont l'école. Par ailleurs, il importe de commencer à sensibiliser dès le plus jeune âge et ceci de façon systématique. Enfin, il fait confiance à la Municipalité pour qu'elle approche les associations et personnes pertinentes pour mettre en place cette sensibilisation. Il remercie Mme de Kerchove pour son sondage auprès des écoles. Il explique avoir été élève dans les écoles à Lausanne et y avoir enseigné quelques années par la suite. Dans ce cadre, il a pu constater que les remarques et comportements racistes ne sont pas toujours relayés auprès des directions.

Une commissaire revient sur la question de la complexité du sujet. Elle soutient complètement le postulat, mais estime qu'il faut définir comment s'y prendre, vu que le problème est structurel. Elle relève que la culture au niveau international encourage les discriminations et les provoque. Il faut ainsi reconnaître que la lutte sera encore longue, comme c'est le cas pour le féminisme. Elle pense que durant l'enfance, les différences posent toujours un problème, car les enfants se comparent les uns aux autres et les différences peuvent donner lieu à des préjugés, puis à des discriminations.

Un commissaire estime qu'il faut faire attention à ce que l'école ne devienne pas obèse, dans le sens qu'elle soit surchargée par les matières à traiter. Il faut se demander quelles sont les missions de l'école. La mission d'éducation existe, mais il faut à son avis cibler les interventions. Il rappelle encore qu'il existe de nombreuses discriminations. Une idée serait d'utiliser les commissions d'établissement (CET), qui peuvent exercer une influence sur la sensibilisation d'un établissement à un certain nombre de problématiques, comme l'éducation environnementale. Celles-ci pourraient probablement intervenir sur la question du racisme. Le climat scolaire est aussi très important à prendre en compte.

Pour répondre à la crainte évoquée précédemment d'une école obèse, un commissaire relève qu'il a plutôt eu l'impression d'une école affamée de ce point de vue. Il assure que le racisme dans les écoles à Lausanne est bien présent. Aujourd'hui, enseignant dans un collège lausannois, il constate le racisme qui existe entre les élèves. Comme ancien élève, il se rappelle également du racisme présent dans les établissements qu'il a fréquentés. Il se souvient notamment du jeu « Qui a peur de l'homme noir ? ». A son avis, les CET peuvent donner une certaine sensibilité aux directions et aux établissements, mais il faut aussi chercher d'autres pistes. S'agissant des sorties hors murs, il y en a déjà eu lors de la semaine de sensibilisation contre le racisme, avec la collaboration du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Certaines classes sont venues à l'Hôtel de

Conseil communal de Lausanne

Ville pour voir une exposition. Selon sa compréhension du postulat, il s'agirait de réitérer ce genre d'expérience. Enfin, il faut montrer qu'il y a une volonté politique s'agissant du racisme ; les modalités exactes de mise en place de cette sensibilisation pourront être discutées par la suite. S'agissant du sondage effectué par Mme de Kerchove, il n'est pas étonné du résultat. Les directions d'établissement souhaitent sans doute que le racisme n'existe pas dans leur établissement. Les enseignant·e·s semblent toutefois vraiment vouloir acquérir des outils supplémentaires.

Un commissaire indique que l'ensemble des jeunes qui fréquentent la maison de quartier à la Borde disent subir du racisme ordinaire à l'école. Il comprend que la question soit complexe et qu'il ne faut pas surcharger l'école, mais la souffrance des enfants est importante. Il faut intervenir dans les écoles, comme l'affirme le rapport de la Commission fédérale contre le racisme. Les CET ont par ailleurs des compétences limitées et pas tout le monde y siège.

Une commissaire explique que les ateliers sur les discriminations qui sont proposés dans les écoles peuvent prendre plusieurs formes, par exemple en s'intéressant au rapport à l'autre et aux émotions. Il s'agit de se demander pourquoi on écarte les personnes différentes, pourquoi on se moque de ces personnes, etc. Les échanges ne se focalisent pas sur une différence en particulier. Beaucoup de choses peuvent faire souffrir. Il faut aussi tenir compte du fait que les enseignant·e·s craignent que l'on continue d'ajouter des choses à leur programme. Ainsi, quand on propose des ateliers, il y a peu d'invitations à venir. Les cours de sensibilisation sur les différentes discriminations devraient être imposés, comme l'est le cours d'éducation sexuelle. Elle dit avoir de l'espoir pour les enfants de 5-6 ans aujourd'hui, qui sont dans des classes avec beaucoup de cultures différentes, ce qui leur permet d'apprendre à vivre ensemble.

Le postulant répond que le racisme n'a pas les mêmes conséquences que les autres discriminations. S'agissant des sorties hors murs, il pensait aux fermes pédagogiques que la Ville organise depuis plusieurs années, qui permet aux classes qui s'y rendent d'apprendre plein de choses. On pourrait imaginer des sorties pour voir des expositions, des pièces de théâtre, des documentaires, etc., qui vulgarisent la thématique du racisme, comme la Ville le fait pour la nature.

Enfin, un commissaire qu'il faut intervenir auprès des enfants dès la crèche et impliquer toute la société civile, qu'elles soient sportives ou culturelles, par exemple. Il y a des efforts à faire et ce n'est pas uniquement à l'école d'agir.

Déterminations de la commission

Vote : 12 oui 1 non 0 abstention

La commission propose ainsi de renvoyer le postulat à la Municipalité.

Lausanne, le 10 octobre 2023

La rapportrice :

Alice de Benoit